FICHE PRATIQUE

ECHELON C POUR TOUS LES NIVEAUX

La CFDT revendique depuis de nombreuses années, un échelon C pour tous les niveaux de la grille de salaire. Cet acquis est désormais inscrit dans plusieurs de nos accords d'entreprise (art.6.5 de la C.C. Carrefour). La CFDT récapitule les conditions d'ancienneté et d'éligibilité pour obtenir le niveau C.

CFDT

ANCIENNETÉ RECQUISE POUR BÉNÉFICIER DU NIVEAU C

Salariés au niveau I = 10 ans / Niveau II = 15 ans / Niveau III = 20 ans / Niveau IV = 20 ans (attention : l'ancien niveau IVC est transformé en IVD).

SPÉCIFICITÉS POUR CERTAINS MÉTIERS

Pour les salariés « Assistant spécialisé de vente ou Assistant de fabrication » des rayons : Parapharmacie, Pâtisserie, Fleurs, Volaille, Pizza, Rôtisserie, Traiteur, Poissonnerie, Faim de journée.

Niveau 2A	Niveau 2B	Niveau 2C
0 à 4 mois	Dès 5 mois	Dès 18 mois

Pour les salariés « **Technicien de fabrication** » des rayons : **boucherie** et **boulangerie- pâtisserie.**

Niveau 3A	Niveau 3B	Niveau 3C
0 à 6 mois		Dès 7 mois

Pour les animateurs de vente IVD, le salarié au niveau IVB ou IVC doit occuper à plus de 50% de son temps à seconder son supérieur hiérarchique.

CFDT

Niveau	Salaire brut
1C	1 843,20 €
2 C	1 851,80 €
3C	1 973,79 €
3C Techn. fabrication	2012,48 €
4C	2 170,47 €

Grille au 1^{er} mars 2023

www.cfdt-carrefour.com